KANTON WALLIS

Mise à l'enquête à faire paraître dans l'édition du 27 août 2021

Le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

par le Service de la mobilité, d'entente avec la commune d'Evolène, soumet à l'enquête publique le projet de déconstruction des galeries et correction de la chaussée des galeries La Combe 1 et 2 au lieu-dit Villa sur la RC 212 et sur le territoire de la commune d'Evolène, pendant trente jours, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR).

D'entente avec le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, arrondissement Valais central et en application de la loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011, et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, le Service de la mobilité met à l'enquête publique le dossier de défrichement suivant :

Requérant

: Service de la mobilité

Lieu-dit

: « La Combe, Villa »

But du défrichement

: élargissement et sécurisation de la route

Surface de défrichement définitif

: 953 m²

Coordonnées centrales

: 2'605'770 / 1'104'300

Les plans routiers et la demande d'autorisation de défrichement, peuvent être consultés pendant le délai de trente jours auprès de l'Administration communale d'Evolène, Place centrale 216, 1983 Evolène, au Service de la mobilité, Bâtiment Mutua, rue des Creusets 5, à Sion, ainsi qu'au Service de la mobilité, arrondissement 2 - Valais central, rue de la Traversière 3, à Sion.

Les oppositions éventuelles doivent être motivées et adressées par courrier recommandé au Conseil municipal d'Evolène dans le délai de trente jours à compter de la présente publication.

Date

20.08.2021

Franz Ruppen

Conseiller d'Etat

Vu pour accord SAJ

Copie

SDM, arrondissement 2 - Valais central SDM Sion, Infrastructures routières et trafic

Commune d'Evolène SDT

SEN